

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 juillet 2021

Date de la convocation :

13 juillet 2021

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 5

- votants : 6

L'an deux mil vingt-et-un, le 20 juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

Etaient présents : Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. MALTAVERNE, M. PINEAU

Etai(ent) excusé(es) : Mme DEGAS, Mme CHOPIN, M. PHILIPPEAU, M. POCHE

Etai(ent) absent(s) : M. GUION, Mme TROMEUR

Membre ayant donné pouvoir : Mme DEGAS donne pouvoir à M. MALTAVERNE

Secrétaire de séance : Mme GENTILHOMME

D2021-035 : DECISION MODIFICATIVE 2 - SUBVENTION ANNUELLE VERSÉE A L'OGEC

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre une décision modificative, pour les raisons suivantes :

-La subvention annuelle versée à l'OGEC de l'école Notre Dame de Pontmain pour les sorties scolaires à hauteur de 25 € pour chaque enfant de la CCPC scolarisé à l'école privée communale en classe de primaire (voir délibération D2017-053) n'a pas été versée depuis 2018.

Pour rappel : 37 élèves ont participé au voyage scolaire en 2019, soit 925 € ; 21 élèves en 2020, soit 525 € ; et 35 élèves en 2021, soit 875 €. **Le montant total s'élève à 2 325 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à adopter la décision modificative suivante au budget communal 2021

Section de fonctionnement :

Article/ Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Pour mémoire BP 2021		500 910.68 €	500 910.68 €
DECISION MODIFICATIVE N°2			
6574	Subvention Ecole Notre Dame de Pontmain	+2 325.00 €	
022	Dépenses imprévues	-2 325.00 €	
Total de la section		500 910.68 €	500 910.68 €

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 22 juillet 2021
GUINEHEUX Dominique., Maire

